

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU ROCHER-PERCÉ**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA
MRC DU ROCHER-PERCÉ TENUE LE LUNDI 5 MARS 2018, À 16 HEURES,
À LA SALLE DU CONSEIL DE LA MRC DU ROCHER-PERCÉ SITUÉE AU
129, BOULEVARD RENÉ-LÉVESQUE OUEST, À CHANDLER, SOUS LA
PRÉSIDENTE DE LA PRÉFÈTE, MADAME NADIA MINASSIAN, ET À
LAQUELLE SONT PRÉSENTS :**

M.	Henri Grenier, maire	Mun. de Port-Daniel — Gascons
M ^{me}	Louissette Langlois, maire	Ville de Chandler
M.	Denis Beaudin, maire suppléant	Ville de Grande-Rivière
M.	Roberto Blondin, maire	Mun. de Ste-Thérèse-de-Gaspé
M ^{me}	Cathy Poirier, maire	Ville de Percé

Ainsi que le personnel de la MRC du Rocher-Percé :

M^{me} Christine Roussy, aménagiste & adjointe à la direction
M. Mario Grenier, directeur général

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 16 h par madame Nadia Minassian, préfète de la MRC du Rocher-Percé. Madame Christine Roussy, adjointe à la direction, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

18-03-023-E

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que la préfète procède à la lecture de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Louissette Langlois, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC adopte, par la présente, l'ordre du jour tel que présenté.

18-03-024-E

**AUTORISATION POUR DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE
AU MTQ CONCERNANT LA MISE À NIVEAU DES INFRASTRUCTURES ET
L'AGRANDISSEMENT DE LA PISTE DE L'AÉROPORT DU ROCHER-PERCÉ
DE 4 000 À 4 500 PIEDS**

CONSIDÉRANT les conclusions et recommandations établies lors du colloque aérien tenu à Lévis en février dernier en ce a trait à la nécessité d'investir à court terme dans les infrastructures aéroportuaires du Québec;

CONSIDÉRANT les intentions du gouvernement du Québec d'offrir aux organismes municipaux propriétaires d'aéroports un programme d'aide financière au printemps 2018 pour ce type de projets;

CONSIDÉRANT que depuis plusieurs années, la MRC du Rocher-Percé est à la recherche de financement pour l'agrandissement de la piste et la mise à niveau de ses équipements d'approche et d'entretien pour l'aéroport, et ce, afin de répondre aux nouvelles exigences et normes pour le transport aérien, principalement pour les spécificités requises par l'avion ambulance;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Roberto Blondin, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- que le conseil de la MRC du Rocher-Percé autorise le directeur général, monsieur Mario Grenier, à procéder au dépôt d'une demande d'aide financière de 4,5 M, soit 75 % des coûts projetés, auprès du ministère des Transports du Québec, pour l'agrandissement de la piste à 4 500 pieds et la mise à niveau des équipements d'approche d'entretien et travaux électriques pour son aéroport;
- que le conseil de la MRC confirme sa participation financière de 25 %, soit 1,5 M du coût des travaux, et s'engage à déposer un avis de motion pour un règlement d'emprunt à la réalisation de ces travaux lors de la prochaine séance régulière prévue le 14 mars 2018.

18-03-025-E

RECOMMANDATION DU COMITÉ DE SÉLECTION – POSTE DE CONSEILLER STRATÉGIQUE – COMMUNICATIONS

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC du Rocher-Percé a autorisé en décembre dernier l'ouverture d'un poste de conseiller stratégique – communications sur une base contractuelle d'une durée de 12 mois;

CONSIDÉRANT qu'un processus d'appel de candidatures a été lancé en février 2018 pour l'embauche d'un conseiller stratégique-communications;

CONSIDÉRANT qu'un comité de sélection a été formé;

CONSIDÉRANT que les recommandations du comité de sélection ont été présentées aux membres du conseil de la MRC et qu'ils les acceptent les recommandations dudit comité;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Louise Langlois, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- que le conseil de la MRC du Rocher-Percé procède à l'embauche monsieur Jérôme Alexandre Lavoie à titre conseiller stratégique-communications pour une période de 52 semaines, débutant le 19 mars 2018 et se terminant le 15 mars 2019, avec possibilité de renouvellement;
- que le salaire établi soit de 64 887 \$, avec les avantages sociaux prévus à la politique des relations de travail de la MRC du Rocher-Percé.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné Mario Grenier, directeur général, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles aux postes budgétaires pour réaliser ladite dépense.

18-03-026-E

ADHÉSION DE LA MRC DU ROCHER-PERCÉ AU SERVICE ARTERRE GASPÉSIE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 17-11-214-O relativement à l'adhésion de la MRC du Rocher-Percé au service L'ARTERRE;

CONSIDÉRANT la concertation des 5 MRC de la Gaspésie de mettre sur pied un service « ARTERRE Gaspésie », le tout administré par l'UPA Gaspésie;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Cathy Poirier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que la MRC du Rocher-Percé adhère au service « L'ARTERRE Gaspésie » pour un montant maximal de 6 000 \$ par an (pour 3 ans) aux conditions suivantes :

- Acceptation du projet au Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR);
- Participation des 5 MRC de la Gaspésie.

Copie originale : UPA Gaspésie

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de monsieur Roberto Blondin, dûment appuyée, il est RÉSOLU UNANIMEMENT par les membres présents que la séance soit et est levée; il est 16 h 42.

Nadia Minassian
Préfète

Mario Grenier
Directeur général & sec.-trésorier